
DE SAINTE-COLOMBE,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, DAMOISEAUX, CHEVALIERS, SEIGNEURS DE SAINTE-COLOMBE, LE THIL, SAINT-PRIEST-LA ROCHE, LA BURY, NANTON, LE POYET, LA GOYETTIÈRE, TOURNADE, BOISSONNADE, ASTUGUE, COULOMMÉ, TOURBLANC, OUPIA, AZILLANET, PIZAY, CADIRAC, LA GARDE D'AMPUIS, SAINT-JUST-LA PENDUE, FOURNEAU, etc.; — CHATELAINS D'AGNY; — COMTES et MARQUIS DE L'AUBÉPIN, etc.; — en *Beujolois, Dauphiné, Languedoc, Nivernois, Agenois, Bruilhois, etc.*

ARMES : De gueules, à 2 colombes d'argent, passantes l'une sur l'autre. Couronne de marquis.

Ces armoiries ont été enregistrées dans l'Armorial Général de France, registre *Guienne*, à Bazas, le 26 septembre 1698, sur la réquisition de François de Sainte-Colombe, écuyer.

Sous les noms et titres DE SAINTE-COLOMBE du Poyet, de Saint-Priest, de Tournade, de La Goyettière et de La Roche, le président d'Hozier, ancien juge d'armes de France, a compris la maison de Sainte-Colombe dans son *Indicateur nobiliaire des Familles* qui ont prouvé légalement leur noblesse.

Cette maison, l'une des plus anciennes et des plus distinguées de France, tant par ses services que par ses alliances et par ses illustrations, a pris son nom et son origine du bourg et paroisse de Sainte-Colombe, en Beaujolois, sur les confins du Forez. Dès l'année 1257, elle fournit un comte-chanoine au chapitre noble de Lyon, en la personne de Guillaume de Sainte-Colombe, lequel eut pour successeurs dans ce poste trois autres personnages de son nom, en 1590, 1621 et 1687.

La filiation de cette maison est établie à partir de Guillaud de Sainte-Colombe, seigneur dudit lieu, qualifié *brave et généreux chevalier*, lequel défendit longtemps ses seigneuries contre les entreprises des comtes de Forez et des barons de Beaujeu; il vivait en 1519. Sa postérité s'est alliée directement aux maisons de Damas, de Thélis, de La Treilhé, de Nanton, d'Albon, d'Izeran, de Moreton, de Franchelins, de Monteux, du Croc, d'Urgel, de Polargues, de Bugnette, de Laye, d'Eltouf, de Farvages, de Varennes, de L'Orgue, de Meynard, de Lambert-La Roche, de Saleyard, du Vernet, de La Noyrie, de Nagu, de Ronchevol, de Bougues, de Faujard, de Chevrier, de La Magdeleine, de Montjouvent, de Naturel, de La Balmondière, de Guillemin, de Boissonnade, de Montesquiou-La Boulbène, de Redon, Le Venier, de Claret, Mauduit de Kerlivio, etc. Les branches issues de cette famille sont les suivantes :

1° Seigneurs DE SAINTE-COLOMBE, DU POYET et DE SAINT-PRIEST-LA ROCHE, existants en 1786. Armes : *Écartelé d'argent et d'azur*; devise : SPES MEA DEUS;

2° Seigneurs DU THIL, — branche éteinte;

5° Seigneurs DE SAINT-PRIEST-LA ROCHE, — branche aînée, éteinte, après avoir donné ses biens à celle DU POYET;

4° Comtes et marquis DE L'AUBÉPIN, dont le représentant était, en 1786, brigadier des armées du Roi et chef de brigade de ses gardes. — Armes : *Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 bandes d'or; aux 2 et 3 d'or, à la tour de gueules*;

5° Seigneurs DE NANTON, — éteints en 1757;

6° Seigneurs DE CADIRAC et D'OUPIA. — Armes : *D'azur, à 3 bandes d'or*;

7° Seigneurs DE TOURNADE, en Agenois, qu'on croit subsister encore, et qui étaient représentés, en 1789, par messire Gratien-Claude de Sainte-Colombe de Tournade, convoqué à cette époque à l'Assemblée de la Noblesse d'Agen;

8° Seigneurs DE BOISSONNADE et D'ASTUGUE, dont la filiation s'établit par titres, ainsi qu'il suit :

I. Messire Louis DE SAINTE-COLOMBE, capitaine au régiment de Nice, laissa de son mariage avec dame Marie-Magdeleine DE BOISSONNADE :

1° Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2° Jean de Sainte-Colombe de Boissonnade de Tournade, né le 3 décembre 1671, licencié en droit civil et canon par diplôme du 23 juillet 1715, vivant en 1750;

3° Marie-Magdeleine de Sainte-Colombe de Tournade, mariée à messire Joseph de Montesquiou, ancien major au régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, dont :

Antoinette de Montesquiou, baptisée le 7 mai 1750.

II. Noble, messire Jean-Baptiste DE SAINTE-COLOMBE DE BOISSONNADE, chevalier, seigneur d'Astugue, conseiller du Roi, trésorier général de France au bureau des finances de la Généralité d'Auch, demeurant en sa maison de Boissonnade, juridiction de Layrac, testa dans la ville de Layrac, en Bruilhois, devant Des Barats, notaire royal, le 11 novembre 1744 (*Testament insinué à Agen le 31 mars 1745*). Par cet acte, il donne à sa femme l'usufruit et jouissance de son entière hérédité, plus tous les meubles, or, argent et effets appartenant en propre à lui-même. Jean-Baptiste de Sainte-Colombe avait épousé, par contrat du 21 avril 1753, dame Françoise LE VENIER, laquelle vivait en viduité en 1772, fille de noble Josué Le Venier, écuyer, seigneur de Pouylehaut, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de vaisseau, capitaine d'une compagnie franche de 400 hommes de la marine, et de feu dame Françoise de Baladan (*Contrat passé devant Des Barats, notaire, en la maison noble de Pouylehaut, paroisse de Bréchon, juridiction de Nérac, en Albret*). De ce mariage :

1° Joseph-Nicolas, dont l'article suit;

2° Messire Nicolas-Joseph de Sainte-Colombe de Boissonnade, reçu lieutenant en la

compagnie de Giamare, dans le régiment des gardes de Lorraine-Infanterie, commandé par le prince de Beauvau, le 12 décembre 1755, prêta serment en cette qualité, selon un certificat de Guy, conseiller du Roi, commissaire ordinaire provincial des guerres au département de la Haute-Alsace, le 10 avril 1756. Il obtint un passeport de Louis de Bourbon, comte de Clermont, le 31 mars 1758, pour se rendre de Wezel à Layrac, en Gascogne. Fait prisonnier de guerre depuis, la liberté lui fut rendue, le 28 janvier 1759, en échange de M. Lolze, lieutenant d'artillerie hessoise, par le commandant de l'armée anglaise et en vertu d'un ordre donné à Dorsten. Nommé capitaine au régiment des Gardes-Lorraines, par brevet du 22 juillet 1760, il obtint, le 15 octobre 1761, du duc de Broglie, commandant de l'armée française sur le Haut-Rhin, un passeport pour venir d'Eimbeck lever des recrues en France. Mis à la réforme, il reprit depuis une compagnie dans le même régiment des Gardes-Lorraines, et fut reçu en cette qualité en vertu d'une lettre du roi Louis XV, du 28 mars 1766. Nicolas-Joseph de Sainte-Colombe mourut au service.

3° Jean-Armand de Sainte-Colombe, nommé dans le testament de son père.

III. Messire, noble Joseph-Nicolas DE SAINTE-COLOMBE, écuyer, chevalier, seigneur de Boissonnade et d'Astugue, trésorier de France, grand et petit voyer de Sa Majesté au bureau des Finances de la Généralité d'Auch, naquit le 8 février 1756, et fut baptisé à Layrac le 18 du même mois. Il eut pour parrain messire Joseph Le Venier, chevalier de Saint-Louis, représenté par Nicolas Le Venier, son fils, et pour marraine Marie-Magdeleine de Sainte-Colombe, épouse de M. de Redon, procureur du Roi à Agen, en présence de Jean Conqueré de La Cave, seigneur de Montbrison, ancien officier d'infanterie, et de Henry de La Myre de Douzac, officier. Joseph-Nicolas de Sainte-Colombe fit son testament mystique en 1790, et y nomma ses enfants. Il avait épousé : 1° par contrat du 9 juillet 1756, passé devant Prudère, notaire royal en la ville de Mézin, demoiselle Marie DE CLARET DE FABAS, dame de la maison noble de Tourblanc, veuve de Jean du Barry, sieur de La Gorce et du Coulommé; 2° dame Antoinette DE MONTESQUIOU-LA BOULBÈNE, née le 7 mai 1750, fille de noble Joseph de Montesquiou-La Boulbène, ancien major au régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Magdeleine de Sainte-Colombe de Tournade. Du premier lit :

- 1° Joseph-Henry de Sainte-Colombe de Boissonnade, sous-lieutenant dans la compagnie de Mandolx au régiment d'infanterie de Lorraine, sous le commandement du duc de Mortemart, par brevet du 26 avril 1775;
 - 2° Auguste de Sainte-Colombe de Boissonnade;
 - 3° Jean-Joseph de Sainte-Colombe de Boissonnade, prêtre;
 - 4° Nicolas-Louis-Joseph de Sainte-Colombe de Boissonnade, baptisé à Layrac le 8 mai 1773, mort avant le testament de son père;
 - 5° N... de Sainte-Colombe,
 - 6° N... de Sainte-Colombe,
 - 7° N... de Sainte-Colombe,
 - 8° N... de Sainte-Colombe,
- } décédés avant 1790.

Du second lit :

- 9° Joseph-François-Armand, dont l'article suit;

- 10° Joseph-Florimond de Sainte-Colombe de Boissonnade, vivant en 1788 ;
- 11° Pierre-Paul-Armand de Sainte-Colombe de Boissonnade, baptisé à Layrac le 30 juin 1780 ;
- 12° Joseph-François de Sainte-Colombe de Boissonnade, *dit* Levasier ;
- 13° Joseph-Macaire-Charles de Sainte-Colombe de Boissonnade, baptisé le 10 avril 1788, né à Saint-Étienne, diocèse d'Agen, filleul de Joseph-Florimond, son frère, et de demoiselle Rose de Montesquiou ;
- 14° Marie-Thérèse de Sainte-Colombe de Boissonnade ;
- 15° Marie-Victoire de Sainte-Colombe de Boissonnade ;
- 16° Anne de Sainte-Colombe de Boissonnade, légataire, ainsi que ses sœurs, de la somme de 12,000 livres, par le testament de leur père.

IV. Messire Joseph-François-Armand de SAINTE-COLOMBE DE BOISSONNADE, écuyer, né le 16 juin 1772, baptisé le même jour à Layrac, émigra pendant la Révolution, comme il résulte du certificat délivré, le 2 germinal an VII, par les administrateurs municipaux de la commune de Nérac, constatant l'enregistrement et la publication de l'arrêté du département de Lot-et-Garonne, portant partage des biens d'Antoinette de Montesquiou, veuve de Joseph-Nicolas de Sainte-Colombe. Peu de temps après sa rentrée en France, il épousa demoiselle Marie-Gabrielle MAUDUIT DE KERLIVIO, fille de feu messire Jean-Baptiste Mauduit de Kerlivio, écuyer, seigneur de Brandrion, lieutenant colonel de dragons, chevalier de Saint-Louis, et de dame Élisabeth Broussard, habitants de la ville de Pons, diocèse de Saintes (fiançailles célébrées le 15 juin 1800 ; bénédiction nuptiale impartie le lendemain dans la chapelle domestique de M. de Kerlivio, — à défaut d'église pour les catholiques), — en présence de messire Hyacinthe Broussard, capitaine de dragons, et messire Mathurin-Jean-Baptiste-Annibal Mauduit de Kerlivio, écuyer, officier d'Orléans-Infanterie. De cette union :

V. Noble Mathurin-Gaston-Jean-Baptiste-Annibal de SAINTE-COLOMBE, qui de son mariage avec madame Marguerite-Eugénie-Louise-Odilie LESPARRE DU Roc, décédée, fille de Géraud-Théodore Lesparre du Roc et de Françoise-Louise-Henriette David, a eu pour enfants :

- 1° Noble Marie-Louis-François-Gaston de Sainte-Colombe ;
- 2° Géraud-Théodore-Frédéric-Florimond de Sainte-Colombe, tué à la prise de Sébastopol ;
- 3° Marie-Léandre-Agénor de Sainte-Colombe, mort marin ;
- 4° Noble Marie-Gabriel-Raoul de Sainte-Colombe ;
- 5° Noble Marie-Pierre-Casimir-Albert de Sainte-Colombe ;
- 6° Noble Marie-Louis-Fernand de Sainte-Colombe ;
- 7° Marie-Françoise-Louise-Henriette de Sainte-Colombe ;
- 8° Marie-Julie de Sainte-Colombe ;
- 9° Marie-Marguerite-Eugénie de Sainte-Colombe.

